

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1443/SG/FP constatant la reprise de fonctions par un administrateur civil de 1er classé .

n° 69-1443/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 octobre 1969

Numéro JO
n° 22 du 25/10/1969

Date du numéro
25 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 11 septembre 1969, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures à la Direction du Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port), par M. Michel Rousseau, administrateur civil de 1er classe, 7e échelon.